



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 12 décembre 2024.

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 10/2024 du 21 octobre 2024 relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires de la commune de Villars-Sainte-Croix,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires,
- de charger la Municipalité de fixer son entrée en vigueur, en principe au 1er janvier 2025, sous réserve de son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard